|  |
| --- |
| RésuméCe document présente un résumé des conclusions et des recommandations de l'évaluation indépendante à mi-parcours de la Décennie des Nations unies pour l'océanologie au service du développement durable, réalisée par le Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO (réf. [IOS/EVS/PI/223 | IOC/INF-1545](https://oceanexpert.org/document/36476)). Il comprend également la réponse de la Direction du Secrétaire exécutif de la COI aux conclusions et recommandations de l'évaluation en annexe 1 et une déclaration du Comité consultatif de la Décennie en annexe 2 (en anglais uniquement).La (les) décision(s) proposée(s) est (sont) référencée(s) Projet de résolution A-33/[4.8] dans le document d'action (document IOC/A-33/2) pour la session.  |

### Aperçu de la Décennie des Nations Unies pour les océans

1. La Décennie des Nations unies pour l'océanologie au service du développement durable (2021-2030) a été officiellement proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution [A/RES/72/73](https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_RES_72_73.pdf) le 5 décembre 2017. La résolution invite la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO à préparer et à coordonner le plan de mise en œuvre de la Décennie, en consultation avec les États membres, les acteurs du système des Nations unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les autres parties prenantes concernées. Il a souligné que la mise en œuvre devait se faire « dans le cadre des structures existantes et des ressources disponibles », indiquant que la Décennie n'avait pas pour but de créer de nouvelles obligations de financement pour les États membres, mais plutôt de catalyser la coordination, les partenariats et l'action.
2. Proposée à l'origine par l'UNESCO-COI en 2016, la Décennie a émergé en réponse à la reconnaissance mondiale limitée du rôle de l'océanographie dans la réalisation de l'Agenda 2030, malgré l'inclusion de l'ODD 14 (Vie aquatique). Depuis son lancement en janvier 2021, à une époque marquée par la pandémie de COVID-19 et les défis environnementaux mondiaux croissants, la Décennie a évolué pour devenir une initiative mondiale guidée par la vision de « la science dont nous avons besoin pour l'océan que nous voulons ». Elle adopte une définition large et inclusive de l'océanographie qui valorise les divers systèmes de connaissances et s'appuie sur les principes d'équité, d'inclusion et de diversité.
3. Sur cette base, la Décennie fournit un cadre de collaboration conçu pour faire progresser l'océanologie transformatrice en facilitant la co-conception et la mise en œuvre d'actions fondées sur la science, en renforçant le développement des capacités, en mobilisant des partenariats et des ressources et en promouvant l'intégration des connaissances océaniques dans les politiques et les processus décisionnels afin de faire progresser la gestion durable des océans. Bien que la Décennie ne soit pas un cadre de financement, son succès dépend de la mobilisation de ressources financières et en nature pour soutenir la coordination et favoriser un environnement propice à l'accès au financement et au soutien de ses actions. Cela nécessite également l'alignement des programmes existants et le renforcement des partenariats dans l'ensemble du système des Nations unies, et entre les acteurs publics, privés et multilatéraux.
4. La Décennie fonctionne grâce à une structure de gouvernance et de coordination à plusieurs niveaux, dirigée par l'Unité de coordination de la Décennie (UCD) au sein de l'UNESCO-COI, avec le soutien de structures mondiales et décentralisées, notamment le Comité consultatif de la Décennie (DAB), ONU Océans, les Bureaux de coordination de la Décennie (DCO), les Centres de collaboration de la Décennie (CCD) et les Comités nationaux de la Décennie (CND). Ses objectifs sont poursuivis par le biais des actions de la Décennie, qui comprennent des programmes, des projets, des activités et des contributions dans les domaines de la science, de la politique, du développement des capacités et de la sensibilisation.

### Objectifs et utilisation de l'évaluation

1. L'évaluation à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour les océans a été demandée par le Conseil exécutif de l'UNESCO-COI lors de sa 57e session en juin 2024, marquant un point de réflexion critique à mi-parcours de l'initiative. Gérée par la Division des services d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO, l'évaluation vise à apprécier l'efficacité, la pertinence et la cohérence de la mise en œuvre de la Décennie à ce jour, et à éclairer les ajustements stratégiques nécessaires pour atteindre les résultats escomptés au cours des cinq années restantes. En tant que tel, elle a un double objectif : premièrement, évaluer les progrès et les réalisations émergentes ; deuxièmement, fournir des recommandations fondées sur des données probantes pour améliorer la mise en œuvre, l'impact et la durabilité de la Décennie. Elle couvre les principaux aspects de la Décennie, notamment la gouvernance et la coordination, la mobilisation des ressources, la diffusion des sciences et des connaissances, le suivi et l'évaluation, l'engagement des parties prenantes, l'inclusivité, la communication et la sensibilisation, ainsi que la contribution de la Décennie à l'avancement de la vision à long terme et de l'évolution institutionnelle de la COI. Elle identifie également les enseignements tirés et les domaines nécessitant une attention stratégique afin de garantir que la Décennie reste adaptée aux nouveaux défis mondiaux. Les principaux utilisateurs de l'évaluation sont l'UCD, les organes directeurs de la COI, le DAB, les membres de ONU Océans et les structures de coordination décentralisées. Les utilisateurs secondaires sont les CND, les États membres et la communauté plus large des responsables de la mise en œuvre des actions de la Décennie.

### Éléments clés de la méthodologie d'évaluation

1. L'évaluation suit une approche mixte axée sur l'utilisation, intégrant des données qualitatives et quantitatives pour une évaluation complète. Les principales méthodes utilisées comprennent une analyse documentaire, des entretiens semi-structurés avec 109 parties prenantes, des discussions de groupe, des études de cas et une enquête en ligne à laquelle ont répondu 1 205 personnes, dont 72 % se sont identifiées comme des participants actifs à la Décennie. Au total, 1 006 consultations de parties prenantes ont été menées dans 118 pays à l'aide de diverses méthodes. La collecte des données a été effectuée en anglais, en français et en espagnol, en veillant à une large représentation géographique, sectorielle et démographique, avec une attention particulière pour les groupes sous-représentés tels que les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID), les voix autochtones et les jeunes spécialistes de l'océan (ECOP). La méthodologie a également intégré l'analyse des réseaux sociaux (SNA), des analyses bibliométriques et d'influence politique, ainsi qu'une analyse globale des médias. L'évaluation est structurée autour d'une théorie du changement (TdC) afin de tracer des voies entre les intrants et l'impact et de tester les principales hypothèses.

### Principales constatations et conclusions

1. S'appuyant sur un large éventail de sources de données triangulées, les constatations et conclusions suivantes mettent en évidence les progrès et les réalisations de la Décennie des Nations unies pour les océans à ce jour, ainsi que les principaux domaines à améliorer à l'aube de sa deuxième moitié.

*Principales réalisations :*

1. Le rapport Décennie des océans[Vision 2030](https://oceandecade.org/publications/ambition-action-impact-the-ocean-decade-pathway-to-2030-consolidated-outcomes-of-the-vision-2030-process/), publié en octobre 2024, décrit la Décennie comme « la plus grande initiative mondiale coordonnée en matière d'océanographie jamais entreprise », ayant mobilisé plus de 4 500 institutions et 20 000 personnes « pour co-créer et co-délivrer la science et les connaissances nécessaires à la prise de décision » afin de relever les défis de la Décennie des océans. Selon le rapport, les actions de la Décennie ont mobilisé près d'un milliard de dollars, même si le manque de ressources reste une contrainte importante.
2. L'évaluation a montré que la Décennie des Nations unies pour les océans avait réalisé des progrès significatifs au cours de sa première moitié, jetant des bases solides pour obtenir les résultats escomptés grâce à des sciences océaniques plus inclusives, plus efficaces et plus collaboratives. L'UCD a été unanimement reconnue par les parties prenantes pour son leadership et son efficacité, malgré des ressources très limitées. Les structures de coordination décentralisées ont démontré des approches prometteuses en matière d'engagement régional et national. Dans le même temps, le DAB a évolué pour renforcer son soutien et fournir des orientations stratégiques à l'UCD.
3. La Décennie a favorisé de solides partenariats intersectoriels. La collaboration entre l'UCD et les Secteurs et Services centraux des programmes de l'UNESCO, tels que le programme LINKS (Local and Indigenous Knowledge Systems) et la division de l'égalité des genres, a favorisé l'intégration de divers systèmes de connaissances, ainsi que la prise en compte de l'égalité des genres. Le programme « Jeunes spécialistes de l'océan » (ECOP) s'est avéré particulièrement efficace pour faire participer les jeunes professionnels au leadership, au développement des capacités et aux forums mondiaux. L'engagement des parties prenantes est resté fort, les contributeurs étant motivés par la possibilité de faire progresser les objectifs de la Décennie.
4. La mobilisation des ressources a progressé régulièrement, notamment grâce au dialogue des fondations et à l'Alliance de la Décennie pour les sciences océaniques, qui ont contribué à attirer le soutien des partenaires philanthropiques et des États membres en faveur des actions de la Décennie et des efforts de coordination. L'outil Ocean Matcher est apparu comme un outil prometteur pour mettre en relation les actions avec des bailleurs de fonds potentiels. Les contributions du secteur privé ont démontré de bonnes pratiques, avec un soutien financier et en nature de la part de partenaires tels que Fugro, Uniqlo et Prada. D'autres possibilités de mobilisation des ressources se sont également concrétisées, notamment grâce à la feuille de route de la coopération de la Commission européenne et de la COI dans le cadre de la Décennie, qui offre d'importantes possibilités de soutien financier et en nature, notamment par le biais d'Horizon Europe et de la mission de l'UE « Restore Our Ocean and Waters » (Restaurer nos océans et nos eaux).
5. Dans 93 pays, 641 actions[[1]](#footnote-1) ont été approuvées, la majorité d'entre elles étant axées sur la protection des écosystèmes et le développement des capacités. La voie stratégique, définie pour la seconde moitié de la Décennie par le processus Vision 2030 et ses livres blancs, a soutenu les efforts de conception participative et fourni des outils pour guider les futurs appels à l'action. Les CND de plusieurs pays, tels que le Portugal, l'Inde, le Bénin, la Belgique et la Nouvelle-Zélande, ont réussi à aligner les initiatives de la Décennie sur les priorités nationales. Les contributions des ECOP et des ONG ont commencé à ouvrir la voie à un engagement au niveau local et à un impact réel.
6. La Décennie a gagné en visibilité grâce à des événements très médiatisés tels que les Conférences de Lisbonne et de Barcelone, que les parties prenantes ont constamment mis en avant comme des moments clés pour l'engagement. Au-delà de la sensibilisation, ces événements ont servi de plateforme d'interaction entre les scientifiques, les décideurs politiques et les autres parties prenantes, créant ainsi des opportunités pour élaborer des politiques et aligner les résultats scientifiques sur les priorités nationales et mondiales. Parallèlement, des efforts de communication continus, par le biais de la diffusion numérique, de webinaires et de campagnes menées par l'ECOP, ont permis d'élargir la sensibilisation, d'améliorer la relativité et de favoriser le dialogue entre divers publics, y compris les jeunes et les communautés marginalisées.
7. Vers la fin de sa première moitié, la Décennie a commencé à produire ses premiers résultats grâce à ses diverses initiatives et actions. Par exemple, le programme Tsunami de la Décennie des océans a permis de collecter plus de 450 millions de dollars et de toucher des millions de personnes grâce à des efforts de préparation. Dans le domaine de l'éducation, des initiatives telles que l'intégration des sciences de la mer dans les programmes scolaires au Chili ont permis de renforcer la connaissance des océans. Des progrès ont également été réalisés en matière de données ouvertes, d'interopérabilité et de systèmes de surveillance des océans.
8. La Décennie a joué un rôle clé dans l'amélioration de la visibilité stratégique et de la pertinence de l'UNESCO-COI sur la scène mondiale, en faisant progresser la recherche interdisciplinaire et en renforçant les liens entre l'océanographie et la politique. Elle a permis à l'organisation de se positionner non seulement comme un rassembleur de l'océanographie, mais aussi comme un moteur essentiel des systèmes de connaissance des océans, jetant ainsi les bases d'un rôle de leadership élargi au-delà de 2030.

*Principaux domaines d'amélioration sur lesquels s'appuient les recommandations*

1. L'évaluation à mi-parcours a mis en évidence plusieurs domaines d'amélioration interdépendants qui, s'ils sont traités, renforceront la capacité de la Décennie à concrétiser sa vision. Ces domaines, mis en évidence par les résultats et les conclusions tirés d'un ensemble diversifié et complet d'éléments probants, reflètent des considérations systémiques et structurelles nécessitant une attention ciblée pour maintenir la pertinence et l'efficacité de la Décennie malgré la rareté des ressources et un contexte mondial difficile marqué par des priorités nationales et régionales changeantes et des pressions de plus en plus fortes sur le système multilatéral.

*Gouvernance et coordination*

1. Bien que l'UCD ait fait preuve d'un leadership fort malgré des contraintes considérables, sa capacité reste limitée, en partie à cause d'un cadre de coordination complexe et fragmenté. Le soutien décentralisé prévu par les Nations unies n'a pas encore été pleinement mis en œuvre. Il est possible de renforcer la coordination entre les différents niveaux et partenaires, tout en clarifiant les rôles, en simplifiant les processus et en améliorant l'alignement sur les structures régionales et nationales.
2. Malgré des exemples de bonnes pratiques, les partenariats entre l'UCD, la COI et les structures plus larges de l'UNESCO doivent être renforcés. La coopération avec les bureaux extérieurs de l'UNESCO et d'autres entités des Nations unies reste limitée, ce qui restreint la capacité à fournir un soutien ciblé aux régions et aux États membres, en particulier à ceux qui disposent de moins de ressources. En outre, 61 % des membres des organes de gouvernance et de coordination sont basés en Europe et en Amérique du Nord, avec une représentation minimale des PMA et des PEID, ce qui met en évidence un déséquilibre géographique susceptible d'affecter l'inclusivité et la réactivité des structures de gouvernance.
3. Les parties prenantes ont demandé un engagement plus stratégique de la part du DAB, dont la structure actuelle et les modes de participation sont perçus comme limitant son efficacité globale. Il existe un large consensus sur le fait que le DAB pourrait améliorer sa contribution en se concentrant plus explicitement sur l'orientation stratégique, l'amélioration de la gouvernance et de la coordination, la mobilisation des ressources, le renforcement de l'interaction entre la science et la politique, et la planification à long terme de l'héritage. Le renforcement de l'engagement entre le DAB et les mécanismes décentralisés, ainsi que le renforcement de la présence et de la représentation des Nations unies au sein du DAB, ont été identifiés comme des priorités pour améliorer encore le modèle de gouvernance de la Décennie et renforcer son identité en tant qu'initiative des Nations unies.

*Mobilisation des ressources*

1. Si la Décennie a posé des jalons importants dans l'établissement de partenariats et de mécanismes de financement, la mobilisation des ressources reste une préoccupation largement partagée. Seules 17 % des parties prenantes interrogées jugent les efforts actuels efficaces. L'évaluation a mis en évidence la nécessité de mieux coordonner les stratégies de collecte de fonds, d'élargir les contacts avec les acteurs du secteur philanthropique et du secteur privé, de renforcer l'engagement auprès des banques multilatérales de développement (BMD) et d'autres institutions financières internationales (IFI), ainsi que des agences nationales de financement de la science et de l'innovation et des ministères, tout en accordant une plus grande attention à l'établissement de priorités régionales, en particulier pour les PMA et les PEID qui ont besoin d'un soutien plus important pour l'engagement et la mise en œuvre des actions.
2. Une série d'obstacles interdépendants continue de limiter l'efficacité de la mobilisation des ressources. Il s'agit notamment de la visibilité limitée de la Décennie parmi les bailleurs de fonds potentiels, des priorités concurrentes des bailleurs de fonds qui peuvent ne pas s'aligner sur l'océanographie, et de la nécessité d'une meilleure coordination des efforts de mobilisation des ressources pour soutenir la mise en œuvre de la Décennie et de ses actions.
3. Plus important encore, l'évaluation a montré que les efforts de mobilisation des ressources devraient être plus clairement alignés sur les besoins, les défis et les priorités des États membres et mieux communiquer la valeur réelle de l'océanographie, en particulier son rôle dans la résolution de problèmes urgents tels que la sécurité alimentaire, la résilience des côtes et le bien-être des communautés. Les faits montrent que, en mettant davantage l'accent sur l'impact tangible de l'océanographie et des connaissances océaniques, lorsqu'il est étayé par les données et les résultats des réalisations et des actions de la Décennie, il est possible de renforcer à la fois les arguments en faveur du financement et l'adhésion d'un large éventail de fournisseurs d'aide financière et en nature.

*Science et transmission des connaissances*

1. L'évaluation a mis en évidence la nécessité de mieux équilibrer la diffusion des sciences et des connaissances entre les régions, les institutions et les domaines d'action de la Décennie des océans. Sur les 641 actions approuvées, la majorité (68 %) provient d'Europe et d'Amérique du Nord, avec une représentation relativement limitée des PMA (1 %), des PEID (3 %) et d'autres régions sous-représentées. La participation du secteur privé et des agences des Nations unies autres que l'UNESCO-COI reste également modeste. En outre, la répartition des actions entre les dix défis est inégale, allant de 318 actions au titre du « Défi 2 : Protéger et restaurer les écosystèmes et la biodiversité » à seulement 98 au titre du « Défi 6 : Accroître la résilience des communautés face aux risques océaniques et côtiers ».
2. Si les contributions les plus importantes de la Décennie sont largement reconnues pour ce qui est de sensibiliser le monde aux questions océaniques, d'encourager la collaboration dans le domaine des sciences de la mer et d'étendre les réseaux de communication, des domaines tels que l'intégration de divers systèmes de connaissances, la mobilisation de ressources pour la recherche et l'influence sur les politiques nationales ont été jugés comme nécessitant des progrès supplémentaires. La perception des progrès globaux par les parties prenantes reste mitigée, en particulier parmi les personnes impliquées dans les structures de coordination, les contributeurs à long terme engagés depuis la conception ou le lancement de la Décennie et la communauté scientifique, dont beaucoup estiment que les progrès sont modérés, limités ou minimes. Plusieurs défis récurrents ont été identifiés comme entravant les progrès, notamment la mobilisation des ressources, l'engagement des parties prenantes, la visibilité publique et l'alignement sur les priorités nationales.
3. Plusieurs défis ont été identifiés dans la soumission et la gestion des actions de la Décennie. La longueur des délais d'approbation et les critères perçus comme peu clairs par certaines parties prenantes, ainsi que l'idée fausse selon laquelle l'approbation garantit le financement, sont apparus comme des préoccupations majeures. La capacité limitée des PMA, des PEID et des régions telles que l'Afrique et les États arabes à naviguer dans le processus de candidature contribue aux déséquilibres régionaux et limite la capacité à relever les défis liés aux océans grâce à la science et à la connaissance. Du côté de la gestion, l'absence d'un mécanisme lié à une base de données efficace pour identifier les chevauchements, associée à une fonctionnalité de recherche et de filtrage limitée sur le site Web de la Décennie, entrave la coordination et le développement de synergies. Si l'examen décentralisé et l'approbation des actions par les CND pilotes sont prometteurs, l'extension reste entravée par les limites de capacité dans les pays à faibles ressources. Bien que certaines parties prenantes attribuent ces problèmes et d'autres défis similaires à des questions systémiques plus larges dans ces contextes, des preuves suggèrent que des interventions ciblées peuvent initier une transformation positive et contribuer à lever les obstacles structurels et systémiques, comme l'illustrent les études de cas incluses dans le rapport. En outre, la sous-représentation des sciences sociales, souvent limitée à la connaissance des océans, réduit le potentiel des actions à informer les politiques et à générer un impact sociétal plus large.
4. Alors que la Décennie arrive à mi-parcours, on s'attend de plus en plus à ce que les décideurs politiques s'engagent davantage à utiliser la science et les connaissances générées par les actions de la Décennie pour informer les politiques nationales et internationales, les débats politiques et les processus de prise de décision. Les éléments recueillis par le biais de multiples méthodes d'évaluation indiquent que les interactions entre la Décennie et les politiques restent inégales d'une région à l'autre, avec une diminution des résultats liés aux politiques au fil du temps, reflétant une perte d'élan plus générale dans ce domaine. Parmi les facteurs qui y contribuent, on peut citer les efforts limités de co-conception des actions, y compris la sous-utilisation des ressources fournies par l'UCD pour la co-conception, et le manque d'outils de communication politique accessibles, tels que les tableaux de bord et les notes d'information. Si des événements très médiatisés, tels que la Conférence de Barcelone, ont réussi à attirer l'attention des décideurs politiques, l'engagement durable reste limité, en particulier de la part des régions sous-représentées, ce qui est à nouveau lié à des problèmes de capacités et de ressources.
5. L'évaluation a mis en évidence l'importance de veiller à ce que la science et les connaissances générées par les actions de la Décennie soient non seulement produites, mais aussi appliquées efficacement dans les écosystèmes d'innovation et les solutions au niveau communautaire. À l'appui de cette démarche, des éléments indiquent la nécessité d'une approche plus structurée pour faciliter le transfert, l'extension et la contextualisation de ces résultats. Ce besoin est particulièrement important dans les PMA, les PEID et d'autres régions sous-représentées, où les parties prenantes sont confrontées à des difficultés d'accès et d'adaptation des connaissances, des innovations, des outils et des technologies pertinentes. En outre, les ECOP, bien qu'activement engagés, ont peu de possibilités d'appliquer les compétences développées au cours de la Décennie dans des contextes pratiques et orientés vers la recherche de solutions. Alors que la Décennie entre dans sa seconde moitié, l'évaluation a identifié une opportunité d'améliorer l'accessibilité et l'utilisation pratique des résultats soutenant l'innovation, l'impact appliqué et la valeur à long terme dans les régions et les secteurs grâce à des approches plus structurées du transfert de connaissances et de technologies.

*ONU Océans et l'engagement plus large des Nations unies*

1. L'engagement des entités des Nations unies autres que l'UNESCO et la COI au cours de la première moitié de la Décennie a été limité, ce qui offre une occasion importante d'élargir l'engagement de l'ensemble du système des Nations unies au cours de la seconde moitié. Les faits montrent que les contraintes en matière de communication ont créé une incertitude quant à la manière de s'engager dans la Décennie et ses actions. Le renforcement de la communication régulière par l'intermédiaire d'ONU Océans et d'autres plateformes pertinentes des Nations unies a été considéré comme une occasion prometteuse de clarifier les attentes, de faciliter la coordination et d'encourager davantage de contributions en alignant les efforts en cours et prévus dans le domaine des océans sur le cadre de la Décennie. Les conclusions indiquent que l'amélioration de la visibilité et l'élargissement de la participation des agences des Nations unies renforceraient l'identité de la Décennie en tant qu'initiative collective des Nations unies et contribueraient à maximiser sa portée et son impact global.
2. En ce qui concerne la seconde moitié de la décennie, le changement climatique, la pollution marine et l'exploitation minière en eaux profondes sont apparus dans l'évaluation comme des domaines prioritaires nécessitant une attention accrue. Pour relever efficacement ces défis et d'autres défis urgents, il faudra renforcer la collaboration à l'échelle des Nations unies, en particulier dans un contexte de multiplication des conflits, de diminution des ressources et de baisse de l'attention accordée aux questions de durabilité. Le renforcement de la coordination avec les agences des Nations unies concernées, ainsi que des mécanismes tels que les bureaux des coordinateurs résidents des Nations unies (UNRCO), le Pacte mondial des Nations unies, les coalitions thématiques et l'Équipe spéciale interinstitutions sur la science, la technologie et l'innovation (STI) pour les ODD, ainsi qu'un alignement plus étroit avec d'autres Décennies des Nations unies, se sont révélés essentiels pour étendre la portée de la Décennie et renforcer sa mise en œuvre. Ces partenariats offrent également des points d'entrée stratégiques au niveau national, notamment dans les ministères des Finances, de l'Éducation, des Sciences, de l'Agriculture et de l'Énergie, ce qui permet d'aligner les efforts sur des programmes de développement plus larges et sur l'affectation des ressources, tout en intégrant plus profondément les priorités océaniques dans les initiatives, les politiques et les mesures intersectorielles.

*Inclusion, diversité et équité*

1. L'évaluation a montré que les efforts visant à promouvoir l'inclusion, la diversité et l'équité gagnaient du terrain, l'engagement des jeunes, notamment par le biais d'initiatives menées par ECOP, étant considéré comme un exemple positif. Toutefois, les réactions des parties prenantes et les résultats de l'enquête font apparaître des disparités entre différents groupes, notamment les PEID, les PMA, les femmes, les populations autochtones et les pays en développement. Pour l'avenir, il est possible d'élargir et d'approfondir l'inclusion dans toutes les dimensions de l'engagement de la Décennie.
2. Malgré une dynamique positive, plusieurs facteurs continuent de limiter la pleine participation des groupes sous-représentés. Il s'agit notamment de ressources limitées, d'une diffusion restreinte auprès des communautés non anglophones et d'une concentration de la direction de diverses activités et structures de la Décennie au sein d'institutions situées dans des pays à revenu élevé. Les parties prenantes ont également souligné la nécessité de mettre en place des initiatives ciblées en matière de formation, de mentorat et d'autonomisation afin de favoriser un engagement plus équitable.

*Communication et sensibilisation*

1. Les données disponibles montrent que les parties prenantes ont le plus souvent appris l'existence de la Décennie par des canaux informels tels que les réseaux professionnels et les contacts personnels, ce qui souligne la force de la communication entre pairs. En revanche, les canaux formels, tels que le site Web de la Décennie, les bulletins d'information et les réseaux sociaux, ont eu une visibilité comparativement plus faible parmi ceux qui n'étaient pas encore engagés dans la Décennie. Les associations industrielles et les organismes professionnels ont été parmi les sources les moins citées par les participants à l'évaluation, ce qui laisse entrevoir la possibilité d'étendre la portée de la Décennie à des groupes de parties prenantes plus diversifiés et actuellement sous-représentés.
2. Les groupes sous-représentés, tels que les PMA, les PEID, les jeunes, les pays en développement, les populations autochtones et les femmes, sont ceux qui bénéficieront le plus d'une communication et d'une sensibilisation accrues dans le cadre de la Décennie. Si les plateformes numériques et les réseaux sociaux ont permis d'élargir la portée de l'action, les barrières linguistiques, l'inégalité de l'accès au numérique et les contraintes financières ou liées aux compétences continuent de limiter l'engagement de ces groupes. En réponse, les parties prenantes ont souligné la valeur des canaux accessibles localement, y compris les radios communautaires, les influenceurs, les artistes et les organisations philanthropiques, en particulier dans les régions non anglophones et mal desservies. Les résultats de l'évaluation indiquent que la diversification des formats et des plateformes peut contribuer à favoriser l'appropriation locale et à élargir l'impact de la Décennie au niveau local.

*Suivi, évaluation et apprentissage (MEL)*

1. Alors que la Décennie entre dans sa seconde moitié, l'occasion est clairement donnée de faire évoluer le cadre actuel de suivi et d'évaluation (M&E) vers un système de suivi et d'évaluation plus stratégique et axé sur les résultats, non seulement pour suivre les progrès et démontrer les résultats et l'impact, mais aussi pour soutenir des initiatives essentielles telles que la mobilisation des ressources et l'engagement politique, en fournissant des informations crédibles et fondées sur des données. Un système de MEL renforcé pourrait faciliter l'apprentissage adaptatif, guider les décisions stratégiques et renforcer la responsabilité des parties prenantes. Si le cadre existant a permis de suivre efficacement les résultats opérationnels, il semble qu'il n'offre qu'un aperçu limité des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs plus généraux de la Décennie et qu'il bénéficierait de mécanismes permettant de mieux saisir les résultats à l'échelle.
2. Les faits démontrent qu'il est utile de renforcer la transparence du processus M&E et d'établir des boucles de rétroaction plus solides pour soutenir l'engagement des parties prenantes et favoriser l'apprentissage partagé. La clarification des principales activités de la Décennie et des résultats escomptés au moyen d'une théorie du changement et l'affinement des indicateurs pour mieux cerner les résultats sont apparus comme une nécessité pour renforcer encore sa valeur stratégique.

*Positionnement de la COI au-delà de 2030*

1. S'appuyant sur l'élan généré par la Décennie, l'UNESCO-COI est bien placée pour assumer un rôle stratégique plus large aligné sur les programmes de développement mondiaux, créant ainsi une opportunité de transformer ses programmes de base et de renforcer son leadership dans le domaine de l'océanographie au-delà de 2030. Les faits montrent que la réalisation de ce potentiel dépendra de la résolution de problèmes clés, notamment les contraintes de ressources, la participation régionale inégale et la nécessité d'une gouvernance et d'une coordination renforcées. Les résultats ont également mis en évidence l'importance d'élargir l'engagement avec d'autres agences des Nations unies, de faire progresser des plateformes telles que la Plateforme internationale sur la viabilité des océans (IPOS) et d'intégrer divers systèmes de connaissances afin d'élaborer des stratégies océaniques plus inclusives et ayant plus d'impact.

### Principales recommandations

*Base et contexte des recommandations*

1. L'évaluation confirme que la vision et les résultats de la Décennie des Nations Unies pour les océans ont trouvé un écho profond dans tous les secteurs, mobilisant des milliers de parties prenantes et générant une dynamique qui a largement dépassé les attentes initiales. Cet engagement généralisé a accru la visibilité et l'ambition de la Décennie sur la scène mondiale. Dans le même temps, elle a mis en évidence la difficulté d'aligner l'ampleur de cette ambition sur les capacités, les ressources, les dispositifs de gouvernance et les mécanismes de coordination actuellement en place pour la concrétiser.
2. Les résultats indiquent un moment critique dans la trajectoire de la Décennie : un point d'inflexion où une attention renouvelée, des stratégies adaptées et des cadres institutionnels renforcés sont nécessaires pour répondre à l'ampleur et à l'urgence des défis émergents liés aux océans. Cette nécessité est encore soulignée par un contexte mondial changeant marqué par une diminution de l'attention portée au développement durable, des ressources limitées, exacerbées par des réductions de financement de la part des principaux donateurs, tels que les États-Unis, qui ont toujours apporté un soutien important aux initiatives liées aux océans, et par des tensions géopolitiques croissantes. Ces pressions extérieures, tout en compliquant la voie à suivre, renforcent la pertinence et la nécessité de la Décennie en tant que cadre unificateur pour la sauvegarde des océans et des communautés et écosystèmes qu'ils abritent.
3. Malgré ces contraintes, la Décennie a déjà permis de réaliser des progrès significatifs dans la mise en place d'un programme plus inclusif et plus efficace en matière d'océanographie. L'esprit de collaboration, l'engagement et l'aspiration dont font preuve tous les groupes de parties prenantes constituent une base solide pour une transformation plus profonde au cours du second semestre. Les recommandations qui suivent s'appuient sur les éléments recueillis au cours de l'évaluation et reflètent à la fois les principaux enseignements des cinq premières années et les ambitions pour l'héritage de la Décennie au-delà de 2030.
4. L'année 2025 marquant un tournant stratégique, le moment est venu de renforcer les mécanismes de mise en œuvre, d'approfondir l'engagement et de positionner la Décennie de manière à ce qu'elle ait un impact durable.
5. Les recommandations n'appellent pas de contributions financières spécifiques de la part des États membres. Au contraire, elles sont fondées sur la reconnaissance du fait que, grâce à la hiérarchisation des activités en cours, à la rationalisation de la charge de travail opérationnelle et à l'optimisation des partenariats, de la collaboration et du soutien au sein de la COI, de l'UNESCO, des membres d'ONU Océans, d'autres entités des Nations unies, d'ONG et d'acteurs publics et privés, ainsi qu'à l'utilisation d'outils et de plateformes numériques abordables, la mise en œuvre est à la fois réaliste et réalisable dans le cadre des ressources existantes.

*Principales recommandations*

1. La liste suivante présente les principales recommandations, avec des suggestions détaillées d'options pour leur mise en œuvre, qui seront examinées dans la dernière partie du présent rapport.
2. Rationaliser et renforcer le cadre de gouvernance et de coordination de la Décennie des océans afin d'accroître l'efficience et l'efficacité de la mise en œuvre et de favoriser les progrès vers les résultats escomptés au cours de la seconde moitié de l'année.
3. Renforcer la collaboration et l'alignement à l'échelle du système des Nations unies pour soutenir la réalisation des objectifs de la Décennie et renforcer son identité en tant qu'initiative collective des Nations unies, en améliorant sa portée et son impact à l'échelle mondiale.
4. Mettre en place un cadre global de mobilisation des ressources afin de garantir un financement durable pour la coordination de la Décennie et de renforcer l'environnement propice au financement et au soutien des actions de la Décennie.
5. Renforcer l'engagement national et régional, en mettant l'accent sur les PMA, les PEID et d'autres régions sous-représentées, afin de faciliter une participation plus équitable et un alignement sur les priorités locales et régionales.
6. Renforcer l'intégration de l'inclusivité, de la diversité et de l'équité afin de garantir que toutes les voix, en particulier celles des groupes marginalisés et sous-représentés, soient incluses de manière significative et bénéficient de la Décennie.
7. Renforcer l'orientation stratégique et l'impact des actions de la Décennie des Nations unies pour les océans afin d'améliorer l'alignement sur les priorités mondiales et nationales, de promouvoir l'innovation, de soutenir l'utilisation des connaissances et de garantir une application pratique pour des avantages tangibles pour les États membres et l'écosystème.
8. Améliorer le cadre de suivi et d'évaluation existant (M&E) pour le transformer en un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL).
9. Tirer systématiquement parti de la Décennie pour façonner l'agenda post-2030 de l'UNESCO-COI et amplifier l'impact de ses programmes.

**ANNEXE 1 - RÉPONSE DE LA DIRECTION**

|  |
| --- |
| **Réponse globale de la Direction**  |
| **La COI remercie le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO d'avoir dirigé le processus d'évaluation.** La COI prend note de la vaste consultation qui a été entreprise pour informer le processus d'évaluation et remercie l'équipe d'évaluation ainsi que toutes les personnes et organisations qui ont participé à ce processus. L'évaluation à mi-parcours intervient à un moment crucial de la Décennie des océans. Après cinq années de mise en œuvre, la Décennie des océans a remporté des succès significatifs dans toute une série de domaines. Elle a renforcé la sensibilisation mondiale au rôle de l'océanographie et du savoir dans le développement durable, catalysé l'émergence de près de 60 programmes mondiaux majeurs, testé avec succès de nouvelles approches innovantes en matière de mobilisation des ressources et soutenu la mise en place de centres de coordination thématiques et régionaux afin de favoriser la production et l'utilisation de la science et du savoir pour éclairer la prise de décision. Les États membres ont activement adopté et soutenu la vision de la Décennie des océans, aligné leurs priorités scientifiques nationales sur les objectifs de la Décennie et se sont engagés dans des initiatives nationales, notamment par la création de Comités nationaux de la Décennie, l'élaboration et le financement d'actions de la Décennie et l'organisation d'événements, de conférences et de réunions pour faire avancer la mission de la Décennie. **La COI souligne qu'il est impératif de mettre à profit la seconde moitié de la Décennie des océans pour consolider les résultats significatifs obtenus à ce jour et rechercher des synergies entre les activités actuelles de la Décennie afin d'obtenir un impact plus important et de réaliser la vision et la mission de la Décennie d'ici à 2030.** Elle souscrit à la conclusion de l'évaluation selon laquelle la mi-parcours de la mise en œuvre est un moment crucial pour faire le point et fixer des priorités futures pour la mise en œuvre de la Décennie au cours de sa seconde moitié, qui soient adaptées pour relever ces défis. Inévitablement, des difficultés subsistent dans la mise en œuvre de la Décennie, dont beaucoup sont identifiées dans l'évaluation. Le potentiel des recommandations et des réponses associées à contribuer à l'impact de la Décennie après 2030 a été un filtre clé à travers lequel la réponse de la direction a été développée. **La COI reconnaît que la Décennie s'inscrit dans un paysage mondial dynamique et complexe, qu'elle est influencée par des défis systémiques et persistants** liés à des questions telles que la disponibilité des ressources pour l'océanographie et l'infrastructure océanographique, les inégalités géographiques en matière de ressources et de capacités, le temps nécessaire pour que la science éclaire la prise de décision et la politique et, surtout, l'évolution rapide des écosystèmes océaniques et des environnements géopolitiques, et qu'elle **doit les relever**. Si la Décennie des océans contribue à des efforts plus vastes pour relever ces défis et peut effectivement utiliser ses caractéristiques uniques pour accroître cette contribution en encourageant des réseaux plus larges à l'intérieur et à l'extérieur des États membres, aucune de ces questions ne peut être abordée par la Décennie seule. La COI estime que la mi-parcours de la Décennie est également l'occasion de redéfinir et de faire connaître le créneau unique et la valeur ajoutée de la Décennie, à la fois pour contribuer aux efforts d'engagement et de mobilisation des ressources, mais aussi pour clarifier, et dans certains cas redéfinir, les attentes des parties prenantes quant aux avantages de l'engagement dans la Décennie. **La COI souligne qu'une coordination renforcée est nécessaire pour améliorer l'exécution consolidée au cours de la dernière moitié de la Décennie, et que cela nécessite des ressources accrues à une période particulièrement complexe pour la mobilisation des ressources.** La COI est d'accord avec la conclusion générale de l'évaluation selon laquelle le renforcement de la coordination entraînera une augmentation de l'impact, mais en examinant la faisabilité des actions suggérées identifiées par l'équipe d'évaluation, la COI a cherché à atteindre un équilibre entre l'impact attendu des actions et la disponibilité actuelle, ou future probable, des ressources. Les domaines d'action identifiés ci-dessous constitueront la base d'un ensemble de travaux ambitieux, cohérents et efficaces pour la prochaine moitié de la Décennie. Ils nécessiteront des ressources supplémentaires, mais ont été élaborés en tenant compte du paysage actuel du financement et de l'investissement et visent à représenter une demande ciblée et ambitieuse, mais réaliste, aux États membres et aux partenaires pour soutenir la mise en œuvre des besoins prioritaires de la Décennie à l'échelle mondiale et dans les régions.  |
| **Recommandations**  | **Réponse de la Direction**  |
| **Recommandation 1 : Rationaliser et renforcer le cadre de gouvernance et de coordination de la Décennie des océans afin d'accroître l'efficience et l'efficacité de la mise en œuvre et de favoriser les progrès vers les résultats escomptés au cours de la seconde moitié de l'année.** | **Acceptée.** En tant qu'initiative à l'échelle des Nations unies, la gouvernance de la Décennie au plus haut niveau relève de l'Assemblée générale des Nations unies et les rapports sont établis par le biais du rapport annuel du Secrétaire général des Nations unies à l'Assemblée générale des Nations unies. Dans le cadre de son rôle d'agence de coordination de la Décennie mandatée par l'Assemblée générale des Nations unies, la COI rend compte à ses États membres par l'intermédiaire du Conseil exécutif et de l'Assemblée. Le Comité consultatif de la Décennie est un organe consultatif technique auprès du Secrétariat et des organes directeurs de la COI. L'Unité de Coordination de la Décennie (UCD) au sein du Secrétariat de la COI a été établie administrativement mais n'est pas dotée d'un personnel indépendant. Le poste de Directeur a été officiellement créé dans le document 42C/5 (2024) et est en cours de recrutement. Les fonctions de Coordinateur et de Coordinateur adjoint sont actuellement occupées par le personnel de la COI chargé de la politique maritime et de la coordination régionale. L'UCD est le centre de coordination de la Décennie et est soutenue par un réseau de centres de coordination thématiques et régionaux, dirigés ou non par la COI. L'ampleur, la complexité, la croissance rapide et la nature organique de la Décennie signifient qu'une gouvernance et une coordination solides sont essentielles et que les structures existantes nécessitent un renforcement continu et une augmentation des ressources à tous les niveaux pour réaliser les ambitions de la prochaine moitié de la mise en œuvre.Le mandat du Comité consultatif de la décennie doit être révisé afin de mettre davantage l'accent sur le rôle stratégique de ce groupe composé d'experts individuels et de représentants d'agences des Nations unies. Une proposition de révision du mandat a été élaborée avec l'actuel Comité et sera présentée à la 33e session de l'Assemblée de la COI. L'établissement formel de l'UCD au sein de la COI, l'achèvement du processus de recrutement d'un coordinateur de la Décennie et la reconnaissance formelle du rôle des autres cadres de l'unité contribueront à renforcer la légitimité externe et interne et la visibilité de la coordination au niveau central. Les structures de coordination régionales/thématiques dirigées par l'UCD et la COI ont fonctionné avec un personnel réduit et sans nouvelles ressources significatives ; il est peu probable que cette situation change. Alors qu'une augmentation des capacités en ressources humaines au sein de l'UCD et des structures de coordination régionale serait idéale, et même nécessaire pour mettre en œuvre un grand nombre des recommandations suivantes, il n'est pas considéré comme possible d'y parvenir uniquement par le biais de détachements et de prêts d'experts au sein du système des Nations unies. Comme indiqué plus en détail ci-dessous, sans nouvelles contributions significatives en ressources financières et en nature pour les ressources humaines à partir de 2026, les activités de l'UCD et des structures de coordination décentralisées dirigées par la COI devront être réduites ; une situation qui serait totalement en contradiction avec l'ambition d'un impact consolidé au cours des cinq années restantes de la Décennie et qui compromettrait les réalisations des cinq dernières années. Les discussions avec les États membres et les partenaires onusiens et non onusiens sur les priorités en matière de mobilisation des ressources s'intensifieront, y compris l'exploration de nouvelles options en matière de ressources, afin d'accroître les capacités au sein de l'UCD et des structures régionales.  |
| **Recommandation 2 : Renforcer la collaboration et l'alignement à l'échelle du système des Nations unies pour soutenir la réalisation des objectifs de la Décennie et renforcer son identité en tant qu'initiative collective des Nations unies, en améliorant sa portée et son impact à l'échelle mondiale.** | **Acceptée.** L'engagement total et actif des agences des Nations unies dans la Décennie est essentiel à son succès en tant qu'initiative à l'échelle des Nations unies. À ce jour, un petit groupe d'agences des Nations unies a fait preuve d'un engagement fort en faveur de la Décennie en soumettant des actions, en participant au Comité consultatif de la Décennie, en accueillant des réunions et des conférences et en y participant, et en s'engageant dans des groupes de travail d'experts. Cependant, la Décennie a eu du mal à s'imposer en dehors de ce noyau dur. Une communication accrue avec les agences des Nations unies, y compris par un engagement au niveau de la Direction, est nécessaire pour articuler plus clairement les avantages de l'engagement dans la Décennie, y compris pour contribuer aux mandats scientifiques et politiques des agences des Nations unies. La proposition de révision du mandat du Comité consultatif de la Décennie comprend des propositions visant à renforcer le rôle des membres des agences des Nations unies au sein du Comité et contribuera également à la mise en œuvre de cette recommandation. |
| **Recommandation 3 : Mettre en place un cadre global de mobilisation des ressources afin de garantir un financement durable pour la coordination de la Décennie et de renforcer l'environnement propice au financement et au soutien des actions de la Décennie.** | **Acceptée en partie.** Le mandat de l'Assemblée générale des Nations unies pour la Décennie a mis en évidence la nécessité de mettre en œuvre la Décennie dans le cadre des ressources existantes. Les ressources restent le principal obstacle à une mise en œuvre complète et efficace de la Décennie des océans. Cela vaut à la fois pour la coordination de la Décennie au sein de l'UCD et des structures de coordination régionales et thématiques dirigées par la COI, et pour la mise en œuvre efficace des actions de la Décennie. Les activités de coordination dépendent entièrement des contributions volontaires des États membres et d'autres partenaires. Alors que la mise en œuvre de la Décennie arrive à mi-parcours, un paysage financier de plus en plus complexe, associé à une certaine lassitude naturelle et anticipée des donateurs, a entraîné une tendance à la baisse des ressources destinées à la coordination centrale et régionale. Les projections à partir de 2026 révèlent qu'un redimensionnement de l'UCD et de ses activités de coordination sera nécessaire sans nouvelles contributions significatives de ressources financières et en nature. Les structures de coordination régionales et thématiques essentielles dirigées par la COI en Afrique, dans les Amériques tropicales et dans les Caraïbes et axées sur les observations océaniques se trouvent dans une situation similaire. Les structures régionales n'ont jamais été pleinement opérationnelles et il est prévu de réduire l'échelle du BCD sur les observations océaniques malgré la priorité essentielle accordée aux observations océaniques dans la Décennie et dans les travaux programmatiques de la COI. Les efforts de mobilisation des ressources, tout en continuant à porter sur le travail opérationnel de base de l'UCD, seront de plus en plus concentrés sur un ensemble limité de thèmes ou de régions hautement prioritaires qui soutiennent d'autres recommandations de l'évaluation relatives à une meilleure coordination des actions de la Décennie pour un impact consolidé (Recommandation 6) et à la possibilité de tirer parti de la Décennie pour renforcer le travail programmatique de la COI après 2030 (Recommandation 8). Cette approche ciblée, structurée autour d'ensembles d'actions thématiques ou régionales, sera plus efficace que le vaste « cadre global de mobilisation des ressources » suggéré dans le rapport d'évaluation.Malgré les succès remportés dans le cadre d'approches novatrices, notamment avec l'Alliance de la Décennie pour les sciences océaniques, le Dialogue des Fondations et d'autres partenaires, par exemple dans l'élaboration d'appels à des actions conjointes pour la Décennie, la déception reste grande face à l'impression que la Décennie n'a pas réussi à financer les initiatives approuvées. Il est nécessaire de réorienter les attentes et la compréhension du rôle de la Décennie en ce qui concerne la mobilisation des ressources pour les actions de la Décennie, c'est-à-dire que la Décennie vise à influencer le paysage du financement et de l'investissement et n'est pas un mécanisme de financement *en soi*. Parallèlement, les efforts se poursuivront pour développer et déployer des partenariats innovants afin d'influencer le paysage mondial du financement et de l'investissement dans le domaine de l'océanographie.  |
| **Recommandation 4 : Renforcer l'engagement national et régional, en mettant l'accent sur les PMA, les PEID et d'autres régions sous-représentées, afin de faciliter une participation plus équitable et un alignement sur les priorités locales et régionales.** | **Acceptée.** Le renforcement de l'engagement régional et national dans la Décennie a été reconnu comme une priorité dans la Déclaration de Barcelone issue de la Conférence de la Décennie des océans 2024. Le soutien aux groupes de travail régionaux et aux Comités nationaux de la Décennie est assuré dans la limite des ressources humaines disponibles et se poursuivra. En outre, des mesures seront mises en œuvre pour renforcer l'interaction entre le Comité consultatif de la Décennie, les actions de la Décennie, les structures nationales et régionales de la Décennie et les partenaires. Le soutien aux Comités nationaux de la Décennie se poursuivra, dans la limite des ressources humaines disponibles, afin de renforcer les liens avec les actions de la Décennie comme moyen de relier le travail de la Décennie au soutien de la réalisation des engagements nationaux dans le cadre des conventions et cadres mondiaux et régionaux des Nations unies (par exemple, la CCNUCC, la CDB et le BBNJ). Le mécanisme de développement des capacités de la Décennie et les mécanismes sous-jacents de développement des capacités de la COI seront davantage mis à profit pour soutenir les parties prenantes des PEID/PMA dans les approches de co-conception, la mobilisation des ressources et l'engagement avec le secteur privé/la philanthropie afin de générer des actions autonomes dans le cadre de la Décennie. |
| **Recommandation 5 : Renforcer l'intégration de l'inclusivité, de la diversité et de l'équité afin de garantir que toutes les voix, en particulier celles des groupes marginalisés et sous-représentés, soient incluses de manière significative et bénéficient de la Décennie.** | **Acceptée.** L'inclusion des hommes et des femmes, des zones géographiques et des générations est un principe fondamental de la Décennie. Des travaux importants ont été entrepris à ce jour et de nouvelles initiatives ont été lancées pour renforcer l'égalité des sexes et l'inclusion des jeunes, et pour faciliter le leadership et l'engagement des autochtones et des détenteurs de savoirs locaux dans la Décennie. Ces initiatives seront poursuivies dans les années à venir.  |
| **Recommandation 6 : Renforcer l'orientation stratégique et l'impact des actions de la Décennie des Nations unies pour les océans afin d'améliorer l'alignement sur les priorités mondiales et nationales, de promouvoir l'innovation, de soutenir l'utilisation des connaissances et de garantir une application pratique pour des avantages tangibles pour les États membres et l'écosystème.** | **Acceptée.** La consolidation du portefeuille diversifié et sans cesse croissant des actions de la Décennie constitue le défi le plus pressant pour la seconde moitié de la Décennie et nécessite une approche systématique et structurée soutenue par des ressources adéquates. Dans l'ensemble, il est nécessaire de rehausser l'ambition et l'impact démontré de la Décennie en termes d'influence sur la prise de décision aux niveaux national, régional et mondial. Pour ce faire, des processus nouveaux et améliorés seront mis au point afin d'accroître la compréhension et la responsabilité des actions de la Décennie et de leur permettre de rendre compte de la manière dont elles collaborent et influencent la prise de décision. Un processus renforcé d'appel à des actions de la Décennie sera conçu et mis en œuvre pour veiller à ce que les nouvelles actions de la Décennie s'alignent sur les lacunes prioritaires identifiées en matière de connaissances et de politiques, qu'elles aient identifié des voies d'impact tangibles pour informer la prise de décision et qu'elles collaborent activement avec des partenaires dans tout l'écosystème de la Décennie, y compris d'autres actions de la Décennie, des structures de coordination décentralisées et des Comités nationaux de la Décennie. Comme indiqué dans la réponse à la recommandation 7, le cadre de suivi et d'évaluation sera amélioré pour permettre un meilleur suivi de l'impact des actions de la décennie, y compris une responsabilité accrue en matière d'autodéclaration de l'impact sur la prise de décision pour le développement durable, tout en reconnaissant qu'il existe un décalage entre la disponibilité de la science et de la connaissance et la prise de décision. La Conférence de la Décennie des océans 2027 et le processus préparatoire à la Conférence s'appuieront sur les résultats du processus Vision 2030 pour définir un cadre permettant d'évaluer les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre grâce à une collaboration renforcée entre le portefeuille de programmes de la Décennie et l'écosystème de la Décennie (régional, thématique, national). Ce travail servira à adapter les futurs efforts de mobilisation des ressources autour d'un ensemble de thèmes et de régions hautement prioritaires et à identifier les fondements de l'héritage consolidé de la Décennie après 2030.  |
| **Recommandation 7 : Améliorer le cadre de suivi et d'évaluation existant (M&E) pour le transformer en un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL).** | **Acceptée.** Un cadre de suivi et d'évaluation existe pour la Décennie et a été mis en œuvre et continuellement affiné depuis le premier exercice de collecte de données en 2022. Les efforts futurs se concentreront sur : (i) le suivi de l'impact et des progrès au niveau des défis de la Décennie des océans sur la base des résultats du processus Vision 2030, et (ii) l'évaluation de l'impact science-politique-société de la Décennie, y compris la manière dont les connaissances scientifiques générées par la Décennie éclairent la prise de décision dans l'ensemble de la société.  |
| **Recommandation 8 : Tirer systématiquement parti de la Décennie pour façonner l'agenda post-2030 de l'UNESCO-COI et amplifier l'impact de ses programmes.** | **Acceptée.** Ne pas tirer parti de la Décennie pour façonner la future COI serait une occasion manquée. Depuis sa proclamation, la Décennie a permis d'accroître la visibilité et la sensibilisation au rôle de la COI au sein du système des Nations unies, d'ouvrir des possibilités de nouveaux partenariats et de nouvelles ressources, et de développer des domaines de travail novateurs et nouveaux pour la COI. Tous les travaux menés par la COI dans le cadre de la Décennie ne se poursuivront pas au-delà de 2030, mais les initiatives fondamentales en matière d'observations océaniques, de données océaniques, de planification durable des océans, de renforcement des capacités, de préparation aux tsunamis et d'acidification des océans sont susceptibles d'influer sur l'orientation et les ressources futures des travaux programmatiques de la COI. Les structures de coordination régionales dirigées par la COI, si elles sont dotées de ressources suffisantes, peuvent renforcer le rôle de la COI auprès des partenaires régionaux. L'identification des initiatives post-Décennie menées par la COI permettra également d'élaborer une approche ciblée et adaptée de la mobilisation des ressources autour de thèmes ou de régions hautement prioritaires. Des groupes tels que le Dialogue des Fondations et l'Alliance de la Décennie pour les sciences océaniques seront à l'avenir des alliés et des soutiens à long terme du travail de la COI grâce à leur visibilité dans le cadre de la Décennie. Dans la perspective de la Conférence de la Décennie des océans 2027 et parallèlement à d'autres initiatives de la COI qui façonnent les discussions stratégiques avec les États membres sur les priorités futures de la COI, notamment le processus « La COI et l'avenir de l'océan », des actions tangibles seront définies pour veiller à ce que les initiatives et structures existantes ou émergentes de la Décennie prospèrent au-delà de 2030 et aboutissent à une COI renforcée.  |

**ANNEX 2 - STATEMENT FROM DECADE ADVISORY BOARD IN RELATION
TO THE MID-TERM EVALUATION REPORT**

April 29, 2025

The Decade Advisory Board (DAB) for the United Nations Decade of Ocean Science for Sustainable Development recognises the extensive efforts invested in the Mid-term Evaluation of the Ocean Decade and thanks the evaluation team for their significant efforts. This substantial undertaking incorporated a diverse range of perspectives from Decade stakeholders (e.g. scientists, practitioners and community members).

The significant volume of responses to the survey and interviews is a testament to the evaluation team's dedication and an unequivocal indicator of the Ocean Decade's success in engaging a broad and qualified audience. The Ocean Decades progress toward accomplishing its expected outcomes and overcoming the mapped scientific challenges, including the surpassing financial, communication, and institutional issues, was fully evidenced. This positive engagement and feedback reflect the determined efforts of the Decade Coordination Unit (DCU).

The evaluation process also brought a diversified array of recommendations to advance the execution of the OD Implementation Plan and achieve its expected outcomes. However, given the vast and varied stakeholder community, it is evident that there is some misalignment between the Decade's objectives and the expectations of some stakeholders. This misalignment is highlighted in the suggested actions and changes provided through the evaluation process.

In light of these observations, the Ocean DAB wishes to emphasize:

* Our support for the DCU to continue delivering the Decade at a high level, despite the persistent lack of adequate resources, both financial and personnel, and systemic challenges that impact the Decade.
* Our recognition of the achievements of the Decade thus far, the engaged community, and the potential for further accomplishments in the remaining five years. The ocean is vital to our lives and economies, and there is still much to be done. The Decade has the momentum to galvanize these efforts.

We note that many of the suggested actions for the second half of the Decade are unlikely to be achievable within the current resourcing levels. While some adjustments can and will be made, more substantive actions to better realize Ocean Decade outcomes cannot be implemented without additional financing and partnerships (including with other UN agencies). In this context, improving the engagement of youth and women - especially from SIDS and LDCs - through the work of National Decade Committees would ensure their voices and knowledge are valued. Now, more than ever, we need support to achieve the Decade's transformative objectives.

In closing, we extend our heartfelt thanks and recognition to the DCU team and the evaluation team for their tireless efforts. The work of both teams enhances the Decade's significance for stakeholders and contributes to creating the science we need for the ocean we want.

The Ocean DAB remains committed to supporting the Decade's initiatives and fostering collaboration among stakeholders. We believe that with continued dedication and increased support, the Decade can achieve its ambitious goals and make a lasting impact on ocean science, sustainability, and society.

*Expert Members of the Advisory Board of the UN Decade of Ocean Science for Sustainable Development:*

Charlotte Hudson, Co-Chair

Alexander Turra, Co-Chair

Donovan Campbell

Awa Bousso Drame

Linda Faulkner

Jose Maria Figueres Olsen

Gideon Henderson

Michelle Heupel

Adrian Lema

Angelique Pouponneau

Julie Reimer

Hiroaki Saito

Marc Simon

Katy Soapi

Nina Wambiji

*United Nations Observer Agencies*

Vera Agostini

1. Dans le présent rapport, le terme « actions » désigne les projets et les programmes. La typologie des actions de la Décennie des océans figure à l'annexe 1. [↑](#footnote-ref-1)